Document généré le 12 mai 2024 18:21

Cahiers québécois de démographie

Pour une définition sociologique de l'enfance contemporaine : une conception élargie du parentage

TOWARDS A SOCIOLOGICAL DEFINITION OF CONTEMPORARY CHILDHOOD : AN BROADER CONCEPT OF PARENTING

POR UNA DEFINICIÓN SOCIOLÒGICA DE LA INFANCIA CONTEMPORÀNEA : EXTENSION DEL CONCEPTO DEL « PARENTING »

Renée B.-Dandurand

Volume 23, numéro 2, automne 1994

L'enfance (suite)

URI : https://id.erudit.org/iderudit/010175ar
DOI : https://doi.org/10.7202/010175ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1721 (imprimé)
1705-1495 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

B.-Dandurand, R. (1994). Pour une définition sociologique de l'enfance contemporaine : une conception élargie du parentage. *Cahiers québécois de démographie*, *23*(2), 341–357. https://doi.org/10.7202/010175ar

Résumé de l'article

Cherchant à développer une perspective sociologique de l'enfance qui soit davantage axée sur l'enfant, l'auteure met en question le concept de parentage (parenting), défini dans la littérature scienti Jïque par la prise en charge des enfants par les seuls parents. Elle propose d'élargir ce concept et de l'appliquer à tous les agents adultes qui, de près ou de loin, participent à cette prise en charge. Elle met ensuite en évidence l'intérêt d'une telle perspective pour saisir la structuration de l'enfance qui s'exerce dans les sociétés développées contemporaines.

Tous droits réservés © Association des démographes du Québec, 1994

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Cahiers québécois de démographie
Vol. 23, no 2, automne 1994, p. 341-357

Pour une définition sociologique de l'enfance contemporaine : une conception élargie du parentage

Renée B.-DANDURAND *

Au cours de la décennie quatre-vingt s'est affirmée une valorisation nouvelle de l'enfance. Alors que des événements publics — Année internationale de l'enfant en 1979, suivie dix ans plus tard de la proclamation d'une Convention internationale des droits de l'enfant — faisaient officiellement de l'enfant un sujet de droit, dans les pays occidentaux, les transformations démographiques et familiales touchaient plus directement l'univers de l'enfance. Ainsi, des orientations se sont affirmées dans les modes de reproduction des populations : faible régime de fécondité et taille réduite des familles, développement de la procréation médicalement assistée et de l'adoption internationale. Les modes d'organisation familiale ont aussi pris un nouveau visage; les rôles parentaux, notamment, ont changé, en raison de la généralisation de l'emploi salarié des mères et de la mobilité conjugale accrue des parents : on pense en particulier à la fluctuation de la garde et à la circulation des enfants des familles monoparentales et recomposées. Ces tendances nouvelles concernent la place et le bien-être de l'enfant dans la société; elles donnent lieu à des débats publics (Théry, 1992) et incitent les chercheurs de l'humain et du social à s'intéresser davantage à la question.

Dans l'histoire de disciplines comme la sociologie ou même l'anthropologie, il est vrai que l'enfance, comme objet d'étude, a

---

* INRS-Culture et société. Je désire remercier ma collègue F.-Romaine Ouellette pour ses commentaires sur ce texte, ainsi que les évaluateurs ou évaluatrices anonymes de la revue pour leurs pertinentes suggestions.

occupé une place assez restreinte (Ambert, 1986) [1]. Ainsi, certaines sociologies particulières se sont à l'occasion penchées sur l'enfant : la sociologie de la famille surtout, mais aussi les sociologies de l'éducation, de la santé, des problèmes sociaux et, plus récemment, du droit. Mais, comme ces dénominations l'indiquent, les sociologues se sont intéressés bien davantage aux institutions (et aux personnes adultes) qu'aux enfants. On peut donc avancer que les analyses sociologiques de l'enfance — contrairement aux analyses psychologiques — ont été, jusqu'à récemment, assez peu développées et plutôt cloisonnées.

Depuis quelques années cependant, on constate un certain changement de cap dans les disciplines du social : il y a un réel effort pour mieux définir le statut de l'enfant dans la société et pour cerner les bases structurelles de l'enfance dans ses dimensions sociétales, non seulement en fonction de la relation parent-enfant mais, plus largement, en fonction de la relation entre populations adultes et enfantines. Moins adultocentrique, cette nouvelle orientation permet à la sociologie de sortir des ornières de ses domaines traditionnels de spécialisation (famille, santé, éducation, problèmes sociaux) et d'explorer des angles d'analyse tout à fait inédits. L'évolution de la notion de «parentage» (*parenting*) est exemplaire à cet égard.

LA NOTION DE PARENTAGE : CRITIQUE ET RÉVISION

À travers leur histoire, les sociétés humaines ont dû résoudre quelques questions fondamentales, dont celle-ci : «Qui doit s'occuper de l'enfant et comment ?». Si les sociétés connues semblent toutes convenir de la nécessité qu'une «action [soit] exercée par les générations adultes sur celles qui ne sont pas encore mûres pour la vie sociale» (Durkheim, 1969 : 41), *les formes* que revêt *la prise en charge* de l'enfant (agents désignés, manières de faire, domaines d'intervention) sont toujours *définies ou redéfinies par chaque société* et *transmises* d'une génération à l'autre avec plus ou moins de variantes.

La sociologie contemporaine, anglo-saxonne surtout, utilise la notion de *parenting* (*parentage* en français) pour décrire cette prise en charge des enfants et désigner *par qui* et *comment*

---

[1] Il en est ainsi de plusieurs autres disciplines : voir le bilan des recherches québécoises sur les enfants préparé par Denise Lemieux (1995), qui met en évidence «la nature pluridisciplinaire des connaissances actuelles, à la fois riches, partielles et inachevées».

sont (ou doivent être) *assumées les actions qui permettent, jusqu'à l'âge adulte, la structuration physique et psychique des enfants ainsi que leur socialisation.* Les principaux agents du parentage appliqué aux sociétés occidentales modernes, seraient *les parents*, dont les pratiques sont mises en œuvre dans le cadre des rapports d'alliance et de filiation, rapports qui sont eux-mêmes définis dans les codes législatifs.

Depuis quelques années, certains sociologues mettent en question cette conception étroite du parentage — quasi réduite aux seuls parents — et tentent d'en élargir l'application *à tous les agents adultes qui participent à la prise en charge des enfants :* à la parentèle et aux proches de l'enfant, ainsi qu'aux agents institutionnels qui y participent dans diverses instances publiques (Bardy, 1994; Fisher et al., 1986; Ambert, 1994). La *critique* d'une conception étroite du parentage repose sur un triple argument : 1) la variabilité des formes de prise en charge des enfants repérées par l'anthropologie et l'histoire montre que le parentage quasi limité aux rapports parents-enfant ne saurait avoir la prétention d'être une notion applicable de façon universelle; 2) dans les sociétés occidentales modernes, il est évident que la prise en charge de l'enfant par des instances collectives a connu un développement important; 3) on assiste enfin, depuis une trentaine d'années, à certains changements manifestes dans les relations entre les parents et les enfants au sein des familles, changements qui mettent également en cause une vision unidimensionnelle du parentage.

Les données de l'anthropologie et de l'histoire contredisent une conception étroite du parentage

Présentée à tort comme «universelle» (Ambert, 1994 : 530), une conception du parentage réduite à la sphère privée par les penseurs occidentaux de la religion, de la philosophie, de la psychologie et de la psychiatrie est jugée par certains étroite et «ethnocentrique» (voir notamment Bardy, 1994 : 307). Une telle vue du parentage est en effet contredite par les études anthropologiques (voir par exemple Mead et Wolfenstein, 1955; Whiting et Edwards, 1988; Bornstein, 1991) et par les études historiques (nombreuses depuis Ariès, 1960; voir notamment Elder et al., 1993), qui montrent non seulement la variabilité des conditions de vie et des représentations de l'enfance dans les sociétés humaines connues, mais aussi *la multiplicité des formes du parentage.*

Pour donner quelques exemples de ce parentage élargi au-delà des parents biologiques, on peut évoquer l'importance de l'oncle maternel dans l'éducation des enfants appartenant aux sociétés matrilinéaires d'Afrique ou d'Océanie, ou encore le rôle des groupes de même sexe dans la socialisation des garçons et des filles en Mélanésie. Faut-il aussi rappeler que les sociétés européennes de l'Ancien Régime confiaient souvent la prise en charge des enfants à d'autres personnes qu'aux parents : aux «patrons» qui assuraient l'apprentissage d'un métier après la petite enfance, aux nourrices, aux domestiques ou aux précepteurs qui assumaient en bonne partie le soin et l'éducation des enfants de milieux aisés, de la naissance à l'âge adulte.

L'Occident moderne a développé un parentage public parallèlement au parentage privé

Contrairement à ce qu'on pense souvent, l'Occident moderne est loin d'avoir entièrement rompu avec ce parentage élargi. Comme l'a montré Philippe Ariès (1960), à la fin de l'Ancien Régime émerge une conception nouvelle de l'enfance comme étape de l'existence bien distincte de l'âge adulte, qui requiert des soins et une éducation spécifiques. Si la présence soutenue des parents — et surtout de la mère — auprès des enfants est de plus en plus valorisée au XVIIIe siècle en Europe, cette tendance n'atteint certes pas toutes les familles. En réalité, dans les sociétés européennes de la fin de l'Ancien Régime, on peut dire que sont apparues, graduellement, *deux figures contrastées de l'enfant.* Dans la bourgeoisie montante, la famille se caractérise par une centration sur l'enfant et une plus grande fermeture à la communauté ambiante (voir notamment Shorter, 1977). Dans ces milieux aisés, le monde de l'enfance est de plus en plus conçu comme devant être protégé, car l'enfant est jugé vulnérable et il doit, pour se développer harmonieusement, être placé à l'écart du monde des adultes, nous dit Jean-Jacques Rousseau. À l'autre extrême de l'échelle sociale, les déplacements de population qu'entraîne la mise en place du capitalisme naissant multiplient le nombre d'enfants abandonnés, qui sont pris en charge par des institutions de bienfaisance nées dans le giron des Églises (telle la Société Saint-Vincent-de-Paul). L'Assistance publique et les orphelinats prendront par la suite la relève. La famille bourgeoise et l'Assistance publique accompagnent ici deux formes opposées de prise en charge et de «protection» de l'enfance, qui préfigurent deux facettes du parentage contemporain, l'une privée, l'autre publique.

L'Europe occidentale moderne voit également le développement de l'école (Durkheim, 1966, 1969) et, au XIXe siècle, la formulation par l'État de lois de protection de l'enfance (pour enfants abandonnés, abusés ou au travail) ainsi que le déploiement des savoirs et institutions de l'assistance psychosociale et médicale aux familles (voir Knibiehler et Fouquet, 1980, et Boltanski, 1968). Dès le début du XXe siècle donc, des institutions scolaires, médicales et psychosociales sont bien en place, non seulement pour influencer, assister et surveiller (Donzelot, 1977) les familles avec enfants et tout particulièrement les familles ouvrières, mais également pour participer directement à la prise en charge de la population enfantine. Elles prendront, en passant progressivement de la tutelle de l'Église à celle de l'État, une ampleur de plus en plus marquée.

Avec un décalage dans le temps, lié notamment à sa laïcisation tardive, la société québécoise a connu des développements analogues. Les lois de protection de l'enfance datent ici de la fin du XIXe siècle (voir Joyal, 1994), et c'est à l'Église que seront confiées les institutions de prise en charge des enfants abandonnés, maltraités ou délinquants. Jusqu'aux années 1960, c'est aussi l'Église qui assume une bonne part de la scolarisation des enfants et des adolescents et une partie des services sociaux et sanitaires. La définition des règles et normes de conduite en matière de parentage relève aussi largement des milieux cléricaux, qui s'opposent farouchement à l'intervention de l'État dans la prise en charge des enfants (Hamelin, 1984). Lorsque l'Église perdra peu à peu sa suprématie avec les années soixante, d'autres agents, surtout associés à l'État, assumeront la responsabilité des institutions et formuleront à leur tour des règles, des normes et des sanctions en ce qui a trait à la prise en charge des enfants : la médecine, la pédagogie, les sciences humaines (surtout la psychologie et la psychiatrie) et, plus récemment, le droit (Dandurand et Ouellette, 1995). L'influence de ces sources nouvelles de définition de l'enfance et du parentage s'est exercée, dans la plupart des pays industrialisés, à la faveur du développement de l'État.

Les relations contemporaines entre parents et enfants se sont transformées sous l'effet des restructurations de la famille et du travail dans les sociétés avancées

Les dernières décennies ont été marquées de restructurations importantes du travail et de la vie familiale. L'accès massif des femmes au marché du travail et la précarisation de

l'emploi, qui touche avant tout les jeunes en âge de fonder une famille, instaurent fréquemment la nécessité du double salaire familial et bousculent la division sexuelle du travail, celle de la ménagère et du pourvoyeur, établie dans les sociétés industrielles. Par ailleurs — et pas seulement sous l'effet de la situation socio-économique — les relations de la sphère familiale sont elles-mêmes en mutation. Rappelons-en quelques indicateurs : avec une contraception plus efficace et une signification plus strictement affective conférée à l'enfant, une large majorité des couples ont désormais de petites familles, un ou deux enfants; l'instabilité croissante du lien conjugal et la prolifération des unions libres font se multiplier les formes familiales — monoparentalité, recomposition familiale — qui induisent une circulation des enfants par rapport à leurs parents biologiques; enfin, on ne peut nier que, depuis les années soixante, les rapports familiaux se sont modernisés, devenant plus démocratiques et plus individualisés, tant entre conjoints qu'entre parents et enfants (Fize, 1990).

Il est clair que de telles transformations du cadre familial ne peuvent manquer de se répercuter sur le statut et le bien-être des enfants. Ont-elles contribué à altérer les relations entre parents et enfants ? Les parents d'aujourd'hui sont-ils moins «impliqués» que leurs ascendants dans le soin et l'éducation de leurs enfants, comme le laissent entendre certains moralistes, certains médias et, souvent, l'opinion populaire ?

Des études sociologiques — américaines surtout mais qui s'appliquent assez bien à tout le contexte nord-américain — ont tenté de cerner de façon un peu plus précise les changements récents des conceptions et des pratiques de la prise en charge des enfants par les parents [2]. Les études relatives au temps d'interaction entre les parents et les enfants sont particulièrement éclairantes sur l'évolution des pratiques parentales. Il semble établi que les parents d'aujourd'hui passent *moins de temps* avec leurs enfants que ceux des années cinquante et soixante. Cette affirmation générale doit cependant être accompagnée de plusieurs nuances : 1) les mères «actives» sur le marché du travail affichent moins de temps d'interaction parentale que les mères au foyer, mais il est démontré que la

---

[2] Voir le bilan qu'en fait David H. Demo (1992), qui recense diverses études comparables portant sur les cohortes de parents des années 1950 et 1960 et des années 1980 et 1990. Les thèmes sont principalement ceux des temps d'interaction parent-enfant et des valeurs liées à la socialisation des enfants.

«qualité» de présence des mères «actives» est comparable à celle des mères à la maison [3]; 2) les mères «actives» — et aussi les pères conjoints de ces femmes, et ceux-là seulement — ont accru le nombre d'heures consacrées à l'interaction parentale durant le week-end; 3) les écarts demeurent élevés entre les temps de présence parentale des femmes et ceux des hommes; ces derniers sont beaucoup moins présents auprès des jeunes enfants (0-5 ans) et, bien sûr, après les désunions; une majorité de pères cessent alors de voir régulièrement leurs enfants, comme de nombreuses études le démontrent.

Les jeunes parents d'aujourd'hui sont-ils moins «impliqués» dans l'éducation de leurs enfants que la génération qui les a précédés ? Les chercheurs ont pu établir que le temps de présence parentale n'est pas le seul élément pour juger de l'implication des parents auprès de leur progéniture. Si les parents passent *moins de temps en interaction directe* avec leurs enfants, ils tiennent à leur demeurer *accessibles* et se considèrent tout aussi *responsables* (*accountable*) que les parents des générations précédentes pour ce qui est de s'occuper d'eux et de veiller à leur bien-être. Demo (1992) note cependant deux situations d'exception à ces comportements parentaux : les parents abuseurs et violents à l'endroit de leurs enfants et les pères absents après les ruptures conjugales.

Ces résultats de recherche sur le temps d'interaction entre parents et enfants sont à rapprocher d'une autre orientation nouvelle dans les normes et valeurs sous-jacentes à la socialisation des enfants. Si une majorité des parents des années d'après-guerre mettaient surtout l'accent sur l'obéissance et la conformité (voir aussi Claes, 1990), ceux d'aujourd'hui valorisent davantage l'autonomie et la responsabilité personnelle. Les observations de Demo (1992 :114) tendent à confirmer que la plupart des parents, tout en aimant leurs enfants avec une profonde sollicitude, gardent souvent une certaine distance par rapport à eux : cette manière d'agir, note-t-il, va dans le même sens que certains comportements de parentage et certaines expériences du jeune âge qui amènent les enfants à développer leur personnalité, leur indépendance et leur confiance en eux.

---

[3] À la lumière des travaux de Gelles sur la violence familiale, David H. Demo estime qu'il faut aller jusqu'à faire l'hypothèse suivante : «le fort degré d'interaction entre enfants et mères ne travaillant pas à l'extérieur peut se révéler fatigant pour les parents et malsain pour les enfants» (1992 : 109, notre traduction).

Le *modèle contemporain* de prise en charge des enfants par les parents en Amérique du Nord, tel qu'il se dégage des études récentes et en comparaison avec les recherches semblables menées dans l'après-guerre, serait donc un modèle alliant le «détachement» à la sollicitude : «*a pattern of supportive detachment*», écrit Demo (1992). Ce mode de parentage permet d'accorder une plus grande liberté aux enfants et laisse place à une intervention plus large auprès d'eux de la part des pairs et des agents adultes autres que les parents.

LE PARENTAGE MULTIPLE DANS LES SOCIÉTÉS DÉVELOPPÉES CONTEMPORAINES

Bien que les sociétés de l'Occident moderne et contemporain aient préconisé une conception étroite du parentage, attribuant quasi exclusivement aux parents la responsabilité morale et légale de leurs enfants, dans la réalité, la prise en charge des enfants a relevé d'un cadre beaucoup plus large. Il faut en effet admettre que de nombreux agents publics, qu'ils proviennent de l'Église, de la communauté ou de l'État, ont non seulement influencé ou surveillé la prise en charge des enfants par leurs parents, mais y ont participé de façon parfois très active. Nous avons vu que cette tendance à une institutionnalisation du parentage s'est accentuée ces dernières décennies, à la faveur notamment de l'adoption par les parents d'un modèle de parentage plus «détaché».

Les différentes facettes du parentage multiple

Le parentage qui s'exerce aujourd'hui en Occident auprès des populations enfantines est donc complexe et doit être considéré comme *multiple*. Selon leur provenance, les différentes facettes de ce parentage multiple peuvent être dites parentale [4], familiale (la famille élargie), sociale (les réseaux informels non familiaux), professionnelle ou étatique. Certains sociologues proposent des définitions du parentage qui soulignent ces aspects :

> Le parentage recouvre tous les soins fournis à l'enfant par les personnes qui l'entourent [...] autrement dit la dimension privée et la dimension publique de ces soins (Bardy, 1994 : 300, 317; notre traduction).

---

[4] Rappelons que le terme parentalité (*parenthood*) signifie plus spécifiquement la relation, le lien parent-enfant qui peut se nouer, notamment, à travers des pratiques de parentage telles que le soin, l'entretien, l'éducation.

> Les parents ne sont jamais les seuls à veiller sur leurs enfants. Le parentage est toujours partagé entre la famille, la parenté et le réseau amical, et entre tous ceux-là et l'État dispensateur de biens et de services (Fisher et al., 1986 : 120; notre traduction).

Le caractère multiple du parentage contemporain tient donc d'abord à la pluralité des *agents* qui l'exercent. Mais il tient aussi à la diversité des *domaines* et des *modalités* de leurs interventions.

Dans la prise en charge contemporaine des populations enfantines, on peut distinguer quatre types ou champs d'intervention : l'action nourricière, l'action sanitaire, l'action pédagogique et l'action régulatrice. Dans nos sociétés, chacune de ces actions est assumée prioritairement, mais non exclusivement [5], par les parents et par des instances spécialisées en provenance de l'État ou des corporations (auxquelles peuvent s'ajouter des instances bénévoles ou communautaires). Dans l'exercice de leurs fonctions administratives ou professionnelles, ces agents assument un parentage qui se situe *en complémentarité* avec l'action des familles, mais ils peuvent aller jusqu'à *se substituer* complètement à ces dernières dans certains cas. Les modalités d'intervention des agents autres que les parents varient selon les situations et on peut les classer dans l'une ou plusieurs des catégories suivantes : influence, surveillance, contrôle, participation indirecte, participation directe aux actions de parentage [6]. Le tableau de la page suivante permet de situer les différents aspects du parentage multiple qui s'exerce auprès des enfants d'aujourd'hui.

Quelques caractéristiques de la structuration et de la dynamique du parentage multiple. Avenues de recherche à développer

Après avoir exposé les différentes facettes du parentage multiple qui sont observables dans les sociétés occidentales contemporaines, il importe de présenter certains éléments qui

---

5 L'action de ces systèmes n'est pas cloisonnée. Ainsi, les systèmes scolaire et sanitaire peuvent collaborer pour améliorer la santé des enfants; le système scolaire a aussi une action régulatrice importante, etc. De même en est-il des parents, qui ne sont pas les seuls agents privés et qui peuvent être remplacés à l'occasion par des membres du réseau familial, amical ou de voisinage. C'est le propre d'une typologie de ne pas s'embarrasser de nuances.

6 Pour une illustration des modalités d'intervention des agents publics et associatifs, voir Dandurand et Ouellette, 1992 et 1995.

Typologie des actions de parentage multiple, de leurs principaux agents et de leurs modalités d'intervention

ACTIONS DE PARENTAGE	AGENTS EN INTERFACE	MODALITÉS D'INTERVENTION (DES AGENTS AUTRES QUE LES PARENTS)
Action nourricière	*Parents, État : exemples d'action redistributive* — Allocations familiales — Aide de dernier recours — Soutien alimentaire dans les écoles des milieux défavorisés — Etc.	— Influence — Surveillance — Contrôle — Participation indirecte — Participation directe
Action sanitaire	*Parents, système de santé* — Médecins — Personnels infirmiers — Etc.	— Influence — Surveillance — Contrôle — Participation indirecte — Participation directe
Action pédagogique	*Parents, systèmes scolaires, de garde et de loisirs* — Enseignants — Éducatrices de garderie — Moniteurs de loisirs — Gardiennes d'enfant — Télévision etc.	— Influence — Surveillance — Contrôle — Participation indirecte — Participation directe
Action régulatrice	*Parents, services sociaux et système judiciaire* — Travailleuses sociales — Psychologues, psycho-éducateurs — Familles et centres d'accueil — Médiation familiale — Juges — Etc.	— Influence — Surveillance — Contrôle — Participation indirecte — Participation directe

en caractérisent la structuration et la dynamique. Cela permet de faire apparaître certaines des avenues de recherche qu'il conviendrait d'emprunter.

— Selon plusieurs analystes (voir notamment Näsman, 1994, et Frønes, 1994), l'*institutionnalisation* de la prise en charge des enfants est une tendance nettement observable dans les sociétés développées, surtout depuis le développement d'un État protecteur et législateur. Certains auteurs n'hésitent pas à affirmer que la charge d'élever les enfants n'a cessé de se

déplacer de la famille vers le secteur public (Wintersberger, 1994 : 214). En d'autres termes, nous assisterions à *un déploiement du parentage public,* qui se serait intensifié depuis les années soixante sous la forme d'une ingérence accrue de l'État dans le champ du familial (Dandurand et Ouellette, 1995). Divers facteurs peuvent permettre d'expliquer cette institutionnalisation de la prise en charge des enfants. Outre l'adoption d'un modèle plus «détaché» de relations parents-enfants, auquel s'ajoute une modification des relations de sociabilité et de soutien des familles urbaines avec leur entourage (parenté, amis, voisins), on peut relier ce phénomène à la montée de la *professionnalisation* et de la *spécialisation,* tendance qui a caractérisé les sociétés et les États contemporains (Sarfatti Larson, 1977) et a notamment marqué les services qui assurent le parentage public. Il est cependant difficile d'isoler, dans cet ensemble de facteurs micro- et macrosociaux, ceux qui ont été concomittants et ceux qui ont influé les uns sur les autres.

Le niveau d'institutionnalisation du parentage public et l'intensité de ce parentage dans les pays occidentaux varient selon le rôle que les États se définissent face au domaine familial et privé : rôle subsidiaire (pays comme l'Allemagne, la Grande-Bretagne et les États-Unis) ou rôle plus nettement interventionniste (France et Suède par exemple, et à certains égards le Québec) (voir notamment Schultheis, s. d.; Pitrou et Gaillard, 1989).

— Bien que forts de la légitimité de la science et du droit, les agents du parentage public exercent des interventions de parentage plus sporadiques que les parents, qui ont pour eux la stabilité que leur confère la responsabilité juridique de leurs enfants, leur présence plutôt continue auprès d'eux et leur action beaucoup plus polyvalente que celle des autres agents (voir le tableau ci-contre). Les parents demeurent donc les principaux agents du parentage. Mais ils sont de plus en plus encadrés par des experts (ou pseudo-experts) dont l'influence ou la surveillance leur arrive principalement par le biais des médias, des consultations professionnelles ou des vérifications administratives.

Devenant plus intensive et plus professionnalisée, la prise en charge collective des enfants accroît le *caractère différencié des interventions de parentage public et privé :* il y a des «experts» d'une part et des «profanes» d'autre part. En ce qui concerne son ampleur et ses modalités d'exercice, l'intervention est spécialisée et universaliste dans le cas du parentage

public, polyvalente et particulariste dans le cas du parentage privé (parents, famille élargie, réseaux amical et de voisinage) (voir Parsons, 1956). Là où les agents du parentage public risquent d'intervenir davantage, soit dans les familles de milieu modeste ou défavorisé (voir notamment Dandurand et Ouellette, 1992), le caractère différencié des interventions de parentage public et privé est susceptible d'être encore *plus accentué.*

— L'*interface* entre les *parents* et les *intervenants* publics à propos des enfants a été assez peu observé jusqu'à maintenant. Des analystes ont montré que cet interface pouvait être marqué de *collaboration,* de *résistance,* de *retrait,* de *compétition* ou de *conflit* (voir Shamgar-Handelman, 1994), et que ces attitudes différaient, le plus souvent, selon les couches sociales considérées. En réalité, dans cet interface, les parents semblent avoir *le choix* entre trois postures. Ou bien ils cherchent eux-mêmes à se «professionnaliser» et à s'approprier de nouvelles connaissances par la lecture d'ouvrages scientifiques ou vulgarisés ou par des cours de psychologie de l'enfant ou de «parents efficaces», ce qui leur permet d'avoir un échange plus égalitaire et plus fructueux avec les intervenants mais porte aussi le risque d'une compétition ou d'un conflit avec ces derniers. Ou bien la transmission de savoirs formels à propos des compétences et relations parentales dévalorise les savoirs traditionnels des parents, qui vivent alors un sentiment de déqualification (voir Dandurand et Dulac, 1992) et prennent une position qui se situe entre le conflit et le retrait face aux agents du parentage public. Ou bien les parents arrivent à accomplir auprès de leurs enfants une fonction de synthèse (Segalen, 1987) ou de médiation (Montandon, 1994) entre les différentes interventions de parentage public et privé qui s'exercent sur eux, à exprimer les convergences et divergences qui les allient ou les opposent aux agents publics, et ainsi à mieux collaborer avec ces derniers au bien-être des enfants.

— *Sur les enfants, les répercussions d'un parentage multiple* n'ont pas, non plus, reçu l'attention appropriée de la part de la recherche sociale. Face à de nombreux agents adultes, l'enfant doit s'adapter à des contextes relationnels distincts, ayant chacun leur logique propre, ainsi qu'à des systèmes normatifs pas toujours concordants : il s'ensuit assez souvent que l'enfant est soumis à des exigences contradictoires ou nettement incompatibles. Les univers d'appartenance des enfants sont de plus en plus fracturés (Engelbert, 1994 : 289) et,

à l'intérieur des instances de la sphère publique (écoles, loisirs, sports), les enfants sont catégorisés, classifiés selon une logique tout à fait différente de celle qui prévaut dans le cercle du privé (ainsi en est-il des logiques de compétition, de performance et d'excellence, par exemple). Il y aurait donc une *compartimentalisation croissante de l'univers de l'enfance* (Engelbert, 1994), qui serait perceptible non seulement entre parentage public et privé et au sein même de diverses instances du parentage public, mais aussi, il ne faut pas l'oublier, dans le parentage privé lui-même, avec les ruptures et recompositions familiales qui touchent de plus en plus de foyers.

POUR CONCLURE

Un examen sociologique de la prise en charge contemporaine de la population enfantine dans les sociétés développées nous a incitée à déconstruire le concept étroit de parentage tel qu'il s'est imposé en Occident — et surtout en Amérique du Nord — sous l'influence notamment des disciplines psychologiques et psychanalytiques ainsi que des idéologies du privé. La notion élargie du parentage présentée dans cet article est en effet plus compatible avec ce postulat sociologique incontesté qui propose que, dans son passage à la modernité, le système familial a vu s'éroder plusieurs de ses fonctions (économiques, éducatives etc.); et comment en effet peut-on concevoir l'existence d'un parentage quasi exclusivement réservé aux parents dans un type de société où la prise en charge des enfants a été largement partagée avec des instances collectives spécialisées, depuis l'école jusqu'à la garderie, en passant par les instances médicales et sociojuridiques de protection de l'enfance ?

La notion de parentage multiple n'interdit pas d'examiner les relations parents-enfants au niveau microsocial de la vie familiale, mais autorise aussi un traitement plus large de la prise en charge des populations enfantines. Cette approche adopte davantage le point de vue des enfants car elle permet d'envisager dans leur ensemble les agents adultes qui assument cette prise en charge dans une société donnée, d'examiner la cohérence de leurs interventions auprès des enfants et de donner un aperçu de la structuration de l'enfance ainsi exercée. Elle permet aussi de mieux considérer les populations enfantines dans leur dimension sociologique (appartenance aux milieux familial, scolaire, des pairs, etc.) et de corriger une représentation souvent illusoire ou incomplète du rôle des

parents et de la famille dans la société contemporaine. S'il faut admettre que, de nos jours (comme dans plusieurs sociétés préindustrielles d'ailleurs), la structuration physique et psychique des enfants et leur socialisation s'effectuent de moins en moins dans le seul cadre du privé, il faut aussi penser que l'un des rôles primordiaux des parents contemporains consiste à guider leurs enfants vers un monde de plus en plus complexe, fragmenté et changeant, à les aider à s'en faire une vision aussi cohérente que possible et à les soutenir dans l'apprentissage des attitudes et des comportements qui leur permettront d'y évoluer comme adultes.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AMBERT, Anne-Marie, 1986. «Sociology of Sociology. The Place of Children in North American Sociology», dans P. A. ADLER et P. ADLER, dir. *Sociological Studies of Child Development. A Research Annual*, 1. Greenwich, Connecticut, J. A. I. Press : 11-31.

AMBERT, Anne-Marie, 1994. «An Internal Perspective on Parenting: Social Change and Social Constructs», *Journal of Marriage and the Family*, 56 : 529-543.

ARIÈS, Philippe, 1960. *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*. Paris, Plon.

BARDY, Marjatta, 1994. «The Manuscript of the 100-years Project: Towards a Revision», dans J. QVORTRUP et al., dir. *Childhood Matters: Social Theory, Practice and Politics*, 14. Aldershot (Angleterre) et Brookfield (USA), Avebrury, European Centre Vienna : 299-317.

BOLTANSKI, Luc, 1968. *Prime éducation et morale de classe*. Paris, Éd. de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.

BORNSTEIN, M. H. dir., 1991. *Cultural Approaches to Parenting*. Hillsdale, N. J., Lawrence Erlbaum.

CLAES, Michel, 1990. «Les relations entre parents et enfants dans une famille en changement», dans Denise LEMIEUX, dir. *Familles d'aujourd'hui*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture : 73-88.

DANDURAND, Renée B.-, et Germain DULAC, 1992. «Les nouvelles familles et l'école», dans G. PRONOVOST, dir. *Comprendre la famille*. Actes du premier Symposium de recherche sur la famille. Québec, Presses de l'Université du Québec : 127-141.

DANDURAND, Renée B.-, et F.-Romaine OUELLETTE, 1992. *Entre autonomie et solidarité. Parenté et soutien dans la vie de jeunes familles montréalaises*. Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture, Rapport présenté au Conseil québécois de recherche sociale, 432 pages.

DANDURAND, Renée B.-, et F.-Romaine OUELLETTE, 1995. «Famille, État et structuration d'un champ familial», *Sociologie et sociétés*, XXVII, 2 : 53-69.

DEMO, David H., 1992. «Parent-Child Relations: Assessing Recent Changes», *Journal of Marriage and the Family*, 54 : 104-117.

DONZELOT, Joseph, 1977. *La Police des familles*. Paris, Minuit.

DURKHEIM, Émile, 1966. *Éducation et sociologie*. Paris, PUF (1re éd. 1922).

DURKHEIM, Émile, 1969. *L'Évolution pédagogique en France*. Paris. PUF (1re éd. 1938).

ELDER, G. H., Jr., J. MODELL et R. D. PARKE, dir., 1993. *Children in Time and Place*. Cambridge, U. K., Cambridge University Press.

ENGELBERT, A., 1994. «Worlds of Childhood: Differentiated but Different. Implications for Social Policy», dans J. QVORTRUP et al., dir. *Childhood Matters: Social Theory, Practice and Politics*, 14. Aldershot (Angleterre) et Brookfield (USA), Avebrury, European Centre Vienna : 285-298.

FISHER, M., P. MARSH, D. PHILLIPS et E. SAINSBURY, 1986. *In and Out of Care*. Londres, B. T. Botsford Ltd.

FIZE, Michel, 1990. *La Démocratie familiale*. Paris, Presses de la Renaissance.

FRØNES, Ivar, 1994. «Dimensions of Childhood», dans J. QVORTRUP et al., dir. *Childhood Matters: Social Theory, Practice and Politics*, 14. Aldershot (Angleterre) et Brookfield (USA), Avebrury, European Centre Vienna : 145-164.

HAMELIN, Jean, 1984. *Histoire du catholicisme québécois. Le XXe siècle : de 1940 à nos jours*. Montréal, Boréal Express.

JOYAL, Renée, 1994. «L'évolution des modes de contrôle de l'autorité parentale et son impact sur les relations entre parents et enfants dans la société québécoise», dans F.-R. OUELLETTE et C. BARITEAU, dir. *Entre tradition et universalisme*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture : 245-258.

KNIBIEHLER, Y., et C. FOUQUET, 1980. *L'Histoire des mères*. Paris, Éd. Montalba.

LEMIEUX, D., 1995. «Les enfants perdus et retrouvés. La recherche sur les enfants au Québec», *Recherches sociographiques*, XXXVI, 2.

MEAD, Margaret, et Martha WOLFENSTEIN, dir., 1955. *Childhood in Contemporary Cultures*. Chicago, The University of Chicago Press.

MONTANDON, Cléopâtre, 1994. «L'articulation entre les familles et l'école. Sens commun et regard sociologique», dans G. VINCENT, dir. *L'Éducation prisonnière de la forme scolaire ? Scolarisation et socialisation dans les sociétés industrielles*. Lyon, Presses de l'Université de Lyon : 149-171.

NÄSMAN, E., 1994. «Individualization and Institutionalization in Today's Europe», dans J. QVORTRUP et al., dir. *Childhood Matters: Social Theory, Practice and Politics*, 14. Aldershot (Angleterre) et Brookfield (USA), Avebrury, European Centre Vienna : 165-188.

PARSONS, T., 1956. «The American Family: Its Relations to Personality and to the Social Structure», dans T. PARSONS et R. S. BALES. dir. *Family: Socialization and Interaction Process*. Londres, Routledge and Kegan Paul.

PITROU, Agnès, et Anne-Marie GAILLARD, 1989. «Familles de France et de Suède : à la recherche de nouveaux modèles», *Cahiers des sciences humaines*, 25, 3 : 415-428.

QVORTRUP, J., M. BARDY, G. S. SGRITTA et H. WINTERSBERGER, dir., 1994. *Childhood Matters: Social Theory, Practice and Politics*, Aldershot (Angleterre) et Brookfield (USA), Avebrury, European Centre Vienna.

SARFATTI LARSON, Magali, 1977. *The Rise of Professionalism. A Sociological Analysis*. Berkeley, University of California Press.

SCHULTHEIS, Franz, s. d. *La famille : une catégorie du droit social ? Analyse comparative de la prise en compte des situations familiales dans les systèmes de protection sociale en France et en R.F.A.*. Rapport de recherche relatif à la convention Caisse nationale des allocations familiales et Université de Paris I, texte ronéotypé.

SEGALEN, Martine, 1987. *Sociologie de la famille*. Paris, Armand Colin.

SHAMGAR-HANDELMAN, L., 1994. «To Whom Does Childhood Belong?», dans J. QVORTRUP et al., dir. *Childhood Matters: Social Theory, Practice and Politics*, 14. Aldershot (Angleterre) et Brookfield (USA), Avebrury, European Centre Vienna : 249-265.

SHORTER, Edward, 1977. *Naissance de la famille moderne, XVIIIe-XXe siècle*. Paris, Seuil.

THÉRY, Irene, 1992. «Nouveaux droits de l'enfant, la potion magique», *Esprit*, mars-avril, 3-4, 5-30.

WHITING, B. B., et C. P. EDWARDS, 1988. *Children of Different Worlds*. Cambridge, Harvard University Press.

WINTERSBERGER, H., 1994. «Costs and Benefits. The Economics of Childhood», dans J. QVORTRUP et al., dir. *Childhood Matters: Social Theory, Practice and Politics*, 14. Aldershot (Angleterre) et Brookfield (USA), Avebrury, European Centre Vienna : 213-248.

RÉSUMÉ — SUMMARY — RESUMEN

DANDURAND Renée B.- — POUR UNE DÉFINITION SOCIOLOGIQUE DE L'ENFANCE CONTEMPORAINE : UNE CONCEPTION ÉLARGIE DU PARENTAGE

Cherchant à développer une perspective sociologique de l'enfance qui soit davantage axée sur l'enfant, l'auteure met en question le concept de parentage (parenting), défini dans la littérature scientifique par la prise en charge des enfants par les seuls parents. Elle propose d'élargir ce concept et de l'appliquer à tous les agents adultes qui, de près ou de loin, participent à cette prise en charge. Elle met ensuite en évidence l'intérêt d'une telle perspective pour saisir la structuration de l'enfance qui s'exerce dans les sociétés développées contemporaines.

DANDURAND Renée B.- — TOWARDS A SOCIOLOGICAL DEFINITION OF CONTEMPORARY CHILDHOOD: AN BROADER CONCEPT OF PARENTING

With the aim of developing a sociological perspective of childhood focused primarily on the child, the author questions the conventional concept of parenting, restricted in the scientific literature to the upbringing of children by only their parents. A broadening of this concept is proposed, to cover any adult who, from near or far, participates in this responsibility. Such a perspective is favoured to capture the structuring of childhood practised in contemporary developed nations.

DANDURAND Renée B.- — POR UNA DEFINICIÓN SOCIOLÓGICA DE LA INFANCIA CONTEMPORÁNEA: EXTENSIÓN DEL CONCEPTO DEL "PARENTING"

La autora busca desarrollar una perspectiva sociológica de la infancia, más basada en los niños, y cuestiona así el concepto de "parenting", que se define en la literatura científica por el hecho que únicamente los padres se ocupan de los niños. Propone ampliar este concepto y aplicarlo a todos los agentes adultos que participan, de cerca o de lejos, a esta actividad. Subraya el interés que representaría tal perspectiva para conocer la estructuración de la infancia en las sociedades desarrolladas contemporáneas.